

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 20 septembre 2018
Date d'affichage 26 septembre 2018
Nombre de conseillers
en exercice 29
présents 19 (+ 8 procurations)
votants 27

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20181002-DEL_18_09_26_08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2018
Publication : 02/10/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT

Le VINGT-SIX SEPTEMBRE à Vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la Ville de la Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU, Maire.

Etaient présents : Mr Didier REVEAU, Mme Pascale LEVEQUE, Mme Cécile KNITTEL, Mme Josette JACOB, Mr Philippe GALLAND, Mr Daniel GUEDET, Mr Jacky TACHEAU, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, Mme Sylvie SEQUIERA, Mr Nicolas CHABLE, Mme Bénédicte MARCHAIS, Mr Michel DIEDERICH, Mr Gérard GUESNE, Mr Michel ARBOUYS, Mme Delphine LETESSIER, Mme Edith ALIX, Mr Thierry PERRE, Mr Claude DROUET, Mme Sylvie FAVRET.

Excusés : Mr Jean THOREAU (Pouvoir donné à Pascale LEVEQUE), Mr Gaétan THOMAS (Pouvoir donné à Jacky TACHEAU), Mme Camille MORIN-BURRE (Pouvoir donné à Josette JACOB), Mr Thierry BODIN (Pouvoir donné à Philippe GALLAND), Mme Virginie ARZUL-MORICEAU (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL), Mme Hélène LORIoT (Pouvoir donné à Sylvie SEQUEIRA), Mme Dominique BURLOT (Pouvoir donné à Daniel GUEDET), Mr Quentin GUTIERRES (Pouvoir donné à Didier REVEAU).

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Monsieur Nicolas CHABLE a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

ACQUISITION DU BATIMENT SITUE AU 1 RUE D'HUISNE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la possibilité d'acquérir la propriété au 1 Rue d'Huisne situé à la Ferté-Bernard appartenant à Huisne Habitat.

Pour rappel, cette maison cadastrée AO 79 jouxte la porte de Ville St Julien et présente un intérêt dans le cadre d'un aménagement futur.

Le service France Domaine a été sollicité et par avis du 12/04/2018 à fixer la valeur du bien à 20 000 €.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres votants (27 Pour – 0 Abstention – 0 Contre),

DECIDE d'acquérir le 1 Rue d'Huisne à Huisne Habitat au prix de 20 000 €, cadastré AO 79.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjointes,

- A signer l'acte notarié correspondant chez Maître LEVEQUE Notaire à La Ferté-Bernard
- A régler les frais en découlant
- A effectuer toutes démarches correspondantes à cette action.

Pour Copie Conforme,
Le Maire
Didier REVEAU